

Compte rendu Réunion apicole du 7 aout 2018

Bourail - Nessadiou

Animateur : Coralie Lussiez

Participants:

- Christophe CHIARA, Elu CANC;
- Sylvie AUCORDIER, Présidente SANC ;
- Caroline FAIVRE, SANC, ASA;
- Loïc BENETEAU, SANC;
- Philippe LEMAÎTRE, ASA;
- Denis RABIET, AA3P;
- Christophe DEVAUCHELLE, Apiculteur;
- Stéphane LECLERC, Apiculteur ;
- Norman JOHNSTON, Apiculteur;
- Fabrice BOUYER, Apiculteur;
- Christophe VICO, Président AAON;
- Jean-Luc CHANIER, Président ADANC;
- Pascal COURTOT, ADANC:
- Daniel COURTOT, ADANC;
- Stephen ROBILLARD, Apiculteur;
- Arnaud MAILLOCHON, Apiculteur;
- Steven BLOMME, LANC;
- Aurore PUJAPUJANE, ADECAL-RESA;
- Margot CAMOIN, ADECAL-RESA;
- Alexandre ETUVE, CANC;
- Frédéric GIMAT, SIVAP;
- Coralie LUSSIEZ, SIVAP;

Ordre du jour :

> Discussion relative au projet de plan d'intervention contre Varroa spp. en cas d'introduction.

Contexte:

L'objectif de la réunion organisée par la CANC était de permettre aux professionnels d'échanger autour du projet de plan d'intervention contre *Varroa spp*. en cas d'introduction de ce pathogène en Nouvelle-Calédonie, notamment sur l'aspect des indemnisations. Il s'agissait également de créer un groupe de travail pour réfléchir à la gestion des ruchers en cas d'installation pérenne du parasite sur le territoire. Les principaux points abordés ainsi que les modalités fixées pour la suite du projet sont reprises dans le présent relevé de conclusions.

Points abordés :

- La problématique de la destruction des ruchers contaminés est de nouveau abordée, la principale question concerne la pratique du feu sur certains terrains, notamment en période de sécheresse. Il est précisé qu'il est possible de demander des autorisations exceptionnelles aux pompiers pour raisons sanitaires, et que des discussions entamées avec la sécurité civile pourront permettre de faciliter les démarches. En pratique, dès que le plan sera validé, le SIVAP et le RESA se rapprocheront des personnes concernées pour fixer les modalités d'intervention de façon précise. Les frais de destruction seront pris en charge par la Nouvelle-Calédonie. Concernant le matériel à détruire, il faut obligatoirement détruire les abeilles, les cires et les cadres, alors que le reste de la ruche (plateau, couvrecadre, caisse et toit) peut simplement être nettoyé et désinfecté. La destruction totale sera systématiquement privilégiée, d'autant plus que l'indemnisation comprend le renouvellement de toute la structure de la ruche, mais en fonction des situations, la destruction partielle pourra être envisagée.
- L'importance de la sensibilisation des apiculteurs au risque varroa et de façon plus générale à l'intérêt de se déclarer annuellement au RESA tout en géolocalisant les ruchers, est de nouveau soulevée. Des campagnes de communication sur ces thèmes devront être mises en œuvre une fois le plan validé, et il est également demandé au SIVAP de rendre obligatoire la déclaration au RESA. Ce point n'est pas partagé par tous les apiculteurs. Il est rappelé que le syndicat et les associations doivent également jouer un rôle dans cette sensibilisation, en partenariat avec le RESA (qui fournit du matériel de communication).
- La question de la rémunération des ASA est posée, elle est prévue à 15000 F/rucher comprenant la visite initiale et la visite de contrôle du lange graissé. Concernant les indemnités kilométriques, il est précisé que les ASA feront toujours parti d'un binôme comprenant un agent SIVAP ou un Vétérinaire Sanitaire, et qu'ils n'auront donc pas besoin de prendre leur véhicule. De même la question de la réquisition des ASA en temps de crise est soulevée, mais aucun dispositif n'existe pour imposer à un employeur de libérer un salarié en cas de crise. Pour pallier à ce problème, il est proposé que les apiculteurs responsables de ruchers sentinelles (par exemple) soient formés de façon spécifique au plan varroa pour pouvoir aider si besoin en cas de crise.
- L'organisation actuelle des ruchers sentinelles est questionnée, notamment par rapport à la problématique des minéraliers qui accostent directement à Koumac, alors qu'aucun rucher sentinelle n'est installé à proximité. Le choix des ruchers sentinelles à implanter a été fait suite à une étude des touchers de navires sur l'année 2016. Une nouvelle étude va donc être menée par le RESA à partir des données de 2017 et des modifications de la répartition actuelle des ruchers sentinelles pourront être envisagées si d'autres ports présentent un risque avéré d'introduction. Les apiculteurs soulignent l'intérêt du piégeage, avec l'existence de pièges avec détecteurs de chaleur et de mouvement qui seraient faciles à mettre en œuvre. C'est une réflexion en cours au niveau du RESA.
- Concernant les indemnisations, les apiculteurs ont adopté à l'unanimité la proposition suivante : seuls les apiculteurs déclarés au RESA sont indemnisés selon la base de :
 - * 58 000 F/ ruche détruite pour tous les apiculteurs déclarés (professionnels ou amateurs) ;
 - * 32 000 F/ ruchette détruite pour tous les apiculteurs déclarés (professionnels ou amateurs) ;

- * 42 000 F/ ruche traitée pour les apiculteurs professionnels disposant d'un RIDET (indemnité relative à la perte de production, que ce soit une production de miel ou d'autres produits apicoles, ou encore une production d'essaims comme pour les ruchers pépinières) ;
- * Une prime à la capture d'essaim sauvage (fonctionnement et montant à déterminer).
- Concernant la problématique des ruchers bio, le Syndicat doit se rapprocher de Biocaledonia afin de voir quelles sont les possibilités d'adaptation du cahier des charges du miel bio en cas de crise puisque la mise en place d'APIVAR est obligatoire pour toutes les ruches des zones de surveillance et entrainerait la perte du label des apiculteurs bio.
- Un groupe de travail qui va réfléchir aux mesures de lutte contre varroa en cas d'introduction pérenne du parasite en Nouvelle-Calédonie est créé, il comprend déjà une quinzaine de personnes. Ses modalités de fonctionnement seront discutées prochainement, et une fois le plan validé par le gouvernement, il pourra débuter ses travaux.
- L'usage de plateau anti-varroa, adaptés à la pose du lange graissé sous les ruches, afin de pouvoir mettre en place les tests de détection du varroa rapidement en cas de crise, n'est pas généralisé au sein des apiculteurs. Dans le cas où l'apiculteur ne serait pas équipé de plateaux anti varroa, il est possible d'introduire un cadre grillagé sur le plancher même de la ruche pour protéger le lange graissé des abeilles. Un stock de ces cadres grillagés sera fabriqué en amont de la crise. À ce propos, le Syndicat a proposé suite à la réunion, la mise en place d'une aide permettant d'inciter les apiculteurs à utiliser des plateaux anti-varroa ; il s'agirait d'une mesure préventive.

Conclusions:

- Le plan est validé, même si certains points pratiques seront à préciser une fois qu'il sera adopté par le gouvernement ;
- Le SIVAP va rencontrer l'APICAN pour leur présenter les nouvelles demandes concernant les indemnisations ;
- Le plan sera présenté au gouvernement avec les indemnisations validées par l'APICAN;
- Une fois validé le plan sera intégré dans un manuel qui comprendra entre autres, les modèles d'arrêtés, un formulaire de contacts et des fiches « procédure » destinées aux apiculteurs ;
- Le plan sera présenté aux apiculteurs et les acteurs seront formés aux procédures ;
- Le plan sera testé en exercice réel ;
- Un plan de communication prévoyant la sensibilisation du grand public et des apiculteurs, ainsi que le matériel de communication en temps de crise sera mis en œuvre.

Merci à tous les participants.

Le Président

Gérard Pasco

Destinataires:

- Mme Sylvie AUCORDIER présidente SANC
- Mme Caroline FAIVRE SANC, ASA
- M. Loïc BENETEAU SANC
- M. Philippe LEMAÎTRE ASA
- M. Denis RABIET AA3P
- M. Daniel COUCHOUD AA3P
- M. Christophe DEVAUCHELLE Apiculteur
- M. Stéphane LECLERC Apiculteur
- M. Norman JOHNSTON Apiculteur
- M. Fabrice BOUYER Apiculteur
- Gérard FALLON Directeur DAVAR
- M. Christophe VICO Président AAON
- M. Gianni Vico AAON
- M. Jean-Luc CHANIER Président ADANC
- M. Patrick ROLLAND ADANC
- M. Pascal COURTOT ADANC
- M. Christophe CHIARA Apiculteur, élu CANC
- M. Daniel COURTOT ADANC
- M. Roger MAWE IHAGE AAIL
- Mme Delphine ZEOULA AAIL
- M. Stephen ROBILLARD Apiculteur
- M. Arnaud MAILLOCHON Apiculteur
- M. Steven BLOMME LANC
- Mme Aurore PUJAPUJANE ADECAL-RESA
- Mme Margot CAMOIN ADECAL-RESA
- M. Alexandre ETUVE CANC
- M. Frédéric GIMAT Directeur SIVAP
- Mme Coralie LUSSIEZ SIVAP
- M. Yannick COUETE Directeur CANC
- M. Clément GANDET Directeur Technique CANC
- M. Patrick LEBLAY Apiculteur